

*Nos côteaux, nos gueretz reprenent tous leurs
charmes ;*

*Et l'homme toutefois pour éteindre l'ardeur,
Que ses crimes honteux allument dans son cœur,
Ne daigne verser quelques larmes,
Aux pieds de son doux Bienfaiteur.*

*Moines Ca-
talans Apo-
stats empri-
sonnez, &
pourquoi.*

VI. Il est survenu entre la Cour de Rome & le Gouvernement de Naples un nouveau démêlé, au sujet de l'Immunité Ecclesiastique, dont voici le motif. Deux Catalans, scelerats de profession, commettoient très souvent des crimes énormes dans la Ville de Naples, & par leur subtilité, à l'imitation de *Guzman d'Alfarache*, ils évitoient le bras de la Justice: mais enfin le Viceroi donna de si bons ordres qu'ils furent saisis & conduits en prison. Comme l'on alloit proceder contre eux suivant la rigueur des loix, ces ma'faiteurs chercherent à se mettre à couvert du suplice, qu'ils savoient bien avoir mérité; ils déclarerent qu'ils étoient *Religieux Catalans, & qu'ils avoient apostasié*; soutenant sur cela qu'ils n'avoient pas perdu le Privilège d'être renvoyez devant les juges Ecclesiastiques. Les Magistrats Royaux ayant deliberé sur cette déclaration, trouverent que selon le droit Canonique, ils étoient absolument déchûs de leurs prétentions; les débouterent de leurs demandes, & ordonnerent que leur procès fût instruit. Le Nonce du Pape, dès qu'il en fût informé, les reclama en vertu de l'Immunité Ecclesiastique; mais les Juges refuserent de les lui remettre.

VII. Toutes les lettres venuës de Piemont depuis un mois, assurent que la santé du Roi de Sicile & celle du Prince son fils unique, étoient